

# VOTRE RÉGION

**TERRITOIRES** Le nouveau périmètre des communautés de communes a été voté hier

## À quelle communauté de communes appartiendra votre commune

### HAUTES-ALPES

Les crispations dans le sprint final destiné à définir le nouveau périmètre des intercommunalités se sont confirmées hier avec un accouchement dans la douleur du nouveau schéma départemental. Proposée par la préfète après l'examen des différents amendements, cette carte intercommunale a été adoptée par 21 voix pour, 18 contre et 1 blanc.

### Le nombre de communautés passe de 21 à 9

Tel qu'il a été adopté hier, le périmètre intercommunal est le suivant. La communauté de communes du **Briançonnais** intègre la commune isolée de Puy-Saint-Pierre. Mais elle ne fusionnera pas avec celle du **Pays des Écrins** comme le souhaitait la préfète. Cette dernière reste également en l'état.

Les communautés de communes du **Guillestrois** et du **Queyras** fusionnent. Il se posera dans l'ensemble nouvellement créé une véritable problématique fiscale. La simulation effectuée par un cabinet d'audit mandaté par le Pays du Grand Briançonnais fait apparaître des hausses de taxes monumentales pour le Guillestrois et des baisses considérables pour les Queyrassins.

Les communautés de communes de l'**Embrunais** et du **Savinois** vont également fusionner. Là encore se posera la question de la fiscalité. Victor Bérenguel, président de la communauté de communes du Savinois-Serre-Ponçon a demandé hier en vain un répit et le maintien de sa structure.

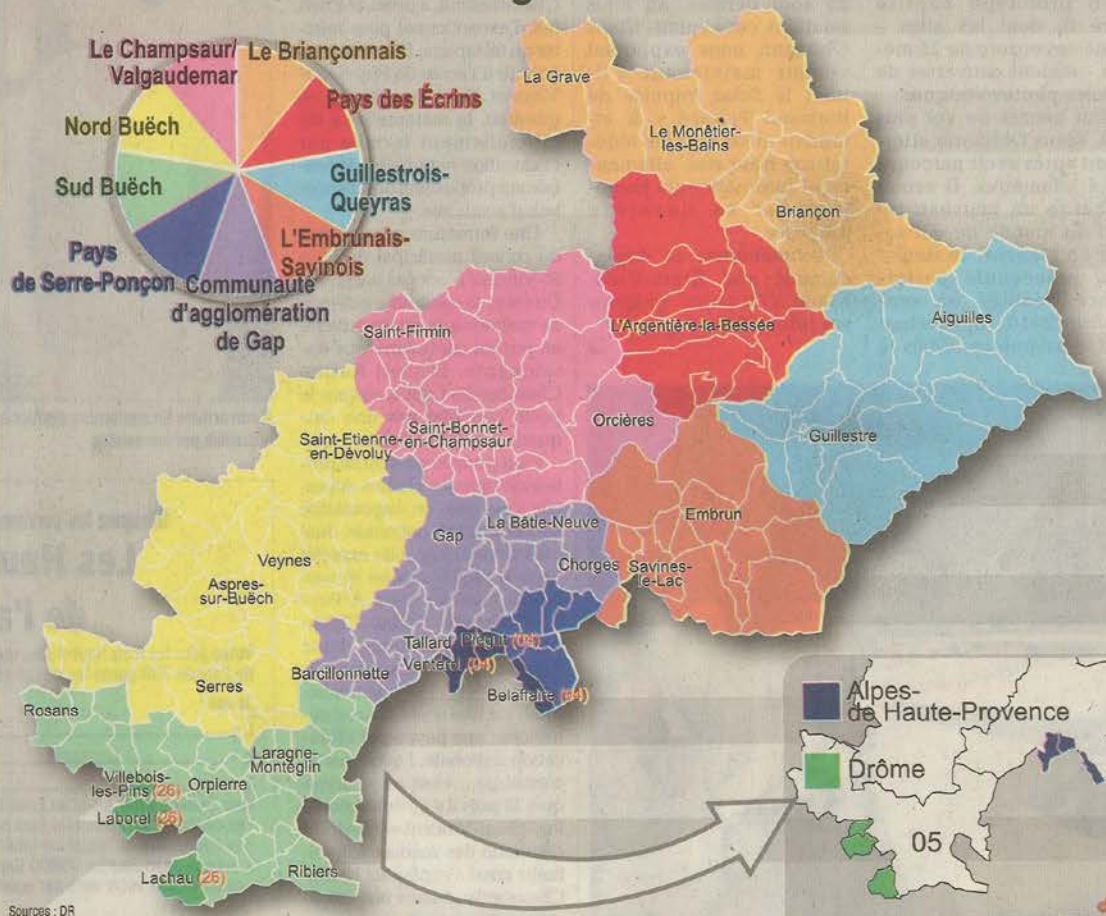
Les communautés de communes du **Champsaur** et du **Valgaudemar** vont fusionner.

Dans le Buëch, deux grandes communautés de communes sont créées. L'une, baptisée pour l'instant **Nord-Buëch**, est orientée vers le nord avec une fusion des communautés de communes du **Dévoluy**, du **Haut-Buëch** (autour d'Aspres), des **Deux-Buëch** (autour de Veynes) et du **Serrois**. L'autre est basée sur le regroupement des communautés de communes de la **vallée de l'Oule**, des **Baronnies**, du **Laragnais** et de **Ribiers-Val de Méouge**. La communauté de communes du **Pays de Serre-Ponçon** (autour de Remollon et Espinasses) a obtenu de rester en l'état.

Enfin, la commission départementale de coopération intercommunale a validé la création de la communauté d'agglomération du **Gapençais** qui regroupera les communautés de communes de **Tallard-Barcillonnette** et de la **vallée de l'Avance** (autour de Charges et La Bâtie-Neuve).

Lionel ARCE-MENSO

### Le nouveau visage de l'intercommunalité



### REPÈRES

#### QUI A DÉCIDÉ ?

■ C'est la commission départementale de coopération intercommunale (CDCI) composée de 40 élus issus du conseil régional, du conseil général, des communautés de communes et des syndicats intercommunaux.

#### LES GRANDES RÈGLES

■ Aucune commune ne devait rester isolée. Les communautés de communes pouvaient rester en l'état, le classement des Hautes-Alpes en zone montagne excluant ce département du seuil minimal de 5 000 habitants pratiqué ailleurs.

#### CE QUI VA SE PASSER MAINTENANT

■ Dès que le schéma sera publié, des arrêtés définissant les périmètres des nouvelles collectivités seront pris et ils seront soumis aux communes dans un délai de trois mois.

#### CE PÉRIMÈTRE EST-IL DÉFINITIF ?

■ La porte reste ouverte pour d'autres solutions si elles font consensus.

## Des amendements rejetés, sauf deux

Le nouveau périmètre de l'intercommunalité a été décidé hier lors de la réunion de la commission départementale de coopération intercommunale.

Le projet présenté par la préfète prévoyait la création d'une communauté d'agglomération et de six nouvelles communautés de communes.

Il fallait pour qu'ils soient adoptés, que les amendements à ce projet soient votés par la majorité des deux tiers des membres de la CD-CL, soit 27 voix sur 40.

### ► L'agglomération de Gap sans le Pays de Serre-Ponçon

La communauté d'agglomération du Gapençais englobera la ville de Gap ainsi que les communautés de communes de la vallée de l'Avance et de Tallard-Barcillonnette.

De nombreux élus avaient présenté des amendements pour modifier le périmètre de cette communauté d'agglomération proposé par la préfète.

Un seul d'entre eux a été adopté. Il s'agit de celui qui a été présenté par Bernard Allard-Latour, maire de Remollon, qui demandait à ce que la communauté de communes du Pays de Serre-Ponçon reste en l'état et ne soit pas englobée dans la communauté d'agglomération autour de Gap. Il a eu gain de cause à l'unanimité.

Les autres amendements ont été rejetés.

Rémi Costorier, président de la communauté de communes de Tallard-Barcillonnette, avait demandé comme Bernard Allard-Latour que sa structure intercommunale reste indépendante.

Son amendement a été repoussé puisqu'il a obtenu 20 voix pour et 20 voix contre.

Le même sort a été réservé à l'amendement de Marc Beynet, maire de Rambaud, qui souhaitait que la communauté de communes de l'Avance reste en l'état (21 voix contre et 19 pour).

Les demandes de Gaston

Disdier, maire de Saint-Etienne-le-Laus ont également été rejetées, y compris celle par laquelle il demandait le rattachement de sa commune à la communauté de communes du Pays de Serre-Ponçon (20 voix pour, 20 voix contre).

Même rejet pour les amendements visant à intégrer les communes de Manteyer, La Roche-des-Arnauds et Rabou, ou celle d'Espinasses dans la communauté d'agglomération.

L'amendement présenté par Jean-Michel Arnaud, maire de Tallard, pour que la communauté d'agglomération soit créée par une fusion des compétences, n'a pas eu plus de succès (21 voix pour et 19 contre).

### ► Le Serrois contraint de rester dans le nord-Buëch

Dans le Buëch, le président de la communauté de communes du Serrois Alain D'Heilly a présenté un amendement visant à ce que sa collectivité rejoigne

le sud-Buëch (autour de Laragne), plutôt que le nord-Buëch.

La préfète s'y est opposée : un tel schéma isolait la communauté de communes de la vallée de l'Oule (198 habitants) appelée à rejoindre le nord-Buëch. L'amendement a été rejeté : 32 voix contre, 4 abstentions et 4 pour.

### ► Le Savinois devra se marier avec l'Embrunais

Victor Bérenguel, président de la communauté de communes du Savinois-Serre-Ponçon, a présenté un amendement visant à conserver sa collectivité en l'état.

Il a obtenu 20 voix sur 40 et son amendement a été rejeté. Le Savinois est donc promis à fusionner avec

l'Embrunais.

### ► Pays des Écrins et Briançonnais refusent l'union

Enfin, un amendement a recueilli une large majorité. C'est celui qui consistait à ne pas marier la communauté de communes du Briançonnais et celle du Pays des Écrins.

Cette volonté de conserver les deux structures a été soutenue par 35 élus sur 40. **L.A.-M.**

**NOTE : Nous aurions souhaité vous rendre également compte de cette commission par un reportage photographique. Mais la préfète a souhaité interdire à notre photographe de presse de travailler lors de cette réunion publique, ce qui est tout à fait regrettable.**

## LE CHIFFRE

**9** C'est le nombre de structures intercommunales dans les Hautes-Alpes à l'issue du vote d'hier. Elles étaient auparavant 21.

## ÉCHOS EXPRESS

### Victor Bérenguel lâché par les siens

Le débat était aussi politique hier. La droite, majoritaire, et la gauche, ont chacune consulté leur camp pour savoir quel sort donner aux différents amendements. Et celui de Victor Bérenguel, président UMP du Savinois Serre-Ponçon, n'a recueilli que 20 voix sur 40 alors que la gauche (17 voix) affirmait en coulisses avoir voté favorablement à sa proposition.

### SIVU, tous sauf un

Des amendements ont été présentés pour sauvegarder des syndicats intercommunaux à vocation unique. Cinq ont été adoptés. Il s'agit du SIVU du Beynon (atelier-relais pour les fruits), du transport scolaire pour le regroupement pédagogique Montmorin-L'Épine-Ribeyret, du SIVU personnel communal pour de petites communes du Veynois et du SIVU de Peyssier (agropastoralisme). Les 10 syndicats intercommunaux d'électrification continueront par ailleurs leur activité concernant l'éclairage public. Par contre, il a manqué une voix à la proposition de Jean-Michel Arnaud de conserver le SIVU de l'aéropôle de Gap-Tallard. Ce SIVU devra donc intégrer la communauté d'agglomération de Gap.

### Des communes nouvelles en projet

Les quatre communes du Dévoluy ont délibéré favorablement à la création d'une commune nouvelle destinée à les regrouper. Des réflexions sont engagées par ailleurs entre Champcella, Freissinières, La Roche-de-Rame et L'Argentière-la-Bessée ou dans le Queyras où une étude a été lancée.